

AD.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 76-263 du 18 octobre 1976

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,  
Ministre des Enseignements Technique  
et Supérieur, de l'intérim du Ministre  
des Transports pour compter du 18 Oc-  
tobre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-  
nement ;  
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement,

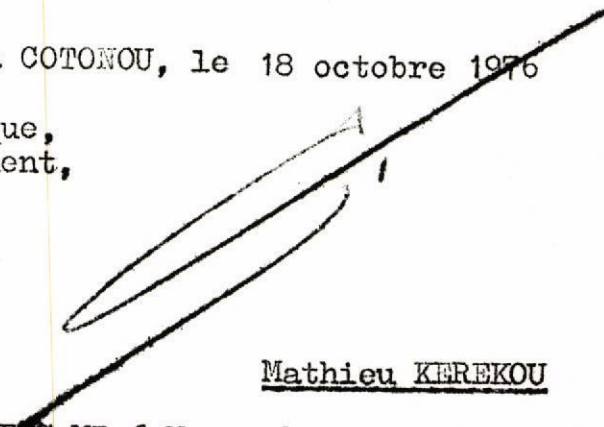
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 18 octobre 1976, le Camarade Augustin  
HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé  
de l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade  
Léopold AHOUEYA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 octobre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 - MEIS-MT 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2  
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Grde Chanc: JORPB 6: